

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2011

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2011

Secrétaire : Jean BOULY

- Observations : En tant que membre de la commission animation, Mr BOUSSARD déplore le fait que le compte rendu de la commission animation ne soit pas sur le site internet. Mr le maire répond qu'il n'y a aucune obligation de le publier et que dans certaines communes, seules les décisions du conseil sont publiées.

2. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement

- Aménagement de la classe : concernant la décision du conseil municipal pour le percement des murs intérieurs (cf compte rendu du 9 mai), les employés communaux ne souhaitent pas réaliser ce travail pour des raisons de sécurité. Mr MARY représente donc les 2 devis et propose de signer le moins disant, c'est-à-dire celui de Mr JOSELON à 3.085,68 € (percement des 2 murs + escaliers). Mr CHOLOUX approuve cette décision et fait remarquer que ce travail est effectivement très spécifique.
- Isolation de la toiture de la salle de gym : un 3^{ème} devis a été réalisé. Revoir la question du système d'isolation en commission et s'assurer que du côté technique, la solution qui sera retenue est sûre.

Mr RENAUDET fait remarquer qu'il est possible de prendre conseil auprès de la DDT dans le cadre de l'ATESAT.

- Travaux de la mairie : 14 juin à 10 h ouverture des plis. Les membres de la commission peuvent venir assister à cette ouverture de plis.
- Panneaux photovoltaïques : rendez-vous avec une entreprise vendredi prochain pour étude location de toitures pour la pose de panneaux. Affaire suivie par Mr MARY.
- Pré-diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux réalisé par le CAUE. Le résultat est positif.
 - Supérette – poste : conforme
 - Sanitaires publics : conforme
 - Eglise : non conforme rampe d'accès avec pente trop importante
 - Salle de gym : petits aménagements à réaliser (suppression du trottoir)
 - Théâtre : conforme
 - Salle des fêtes + restaurant scolaire : conforme
 - Club house : conforme
 - Garderie : conforme
 - Ecole publique : aménagements à faire pour la maternelle
 - Foyer des jeunes : non conforme
 - Maison des associations : non conforme pour le 1^{er} étage
 - Mairie : non conforme en l'état actuel mais les travaux prévus vont y remédier.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

Compte rendu de la commission du 24 mai joint.

En l'absence de Mme MERCERON, Mme MOREAU Fanny donne le compte rendu des activités.

- proposition pour le nom du centre multi accueils : la commission proposerait « *La Ruche* ». Mais le nom de « *Mosaïque* » proposé dans la boîte à idées plait aussi à quelques membres du conseil. Vote du conseil pour l'un ou l'autre :
 - o « L'espace Mosaïque » : 15 voix
 - o « La Ruche » : 4 voix (Mrs MERCERON – BOULY – BOUSSARD et Mlle COUDREAU)
- garderie périscolaire :
 - o il n'est pas possible de changer l'urinoir pour des raisons techniques qui engendreraient 10.000 € environ de travaux ; une cloison non amovible est commandée pour masquer la vue sur les sanitaires.
 - o la cohabitation enfants et personnes âgées devra être organisée (formation du personnel à voir).
- Pour un centre aéré d'été : prévoir peut-être un regroupement de communes pour ne pas mettre en péril les centres qui existent dans les communes environnantes. Un groupe de travail sera constitué avec des représentants de parents, de Familles Rurales et de la commission.
- Les claustras du restaurant scolaire ne seront plus mis à disposition le week end.
- Consolider les jeux extérieurs à la salle des fêtes : écrous à freins filets à mettre en place pour plus de sécurité
- Inauguration du lavoir de millepot le 1^{er} Juillet.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

- PATA réalisé 9 t l'année dernière et 10,8 t cette année (problème au village du Plessis qui était trop détérioré pour le passage du PATA). Résultat satisfaisant dans l'ensemble.
- Parking école : bordures installées et marquage en résine cette semaine.
- Tailleuse de haies en panne (devis de réparation en cours)
- concours des maisons fleuries : par rapport à la sécheresse, Mr RENAUDET pose la question au conseil de réaliser ou non le concours en 2011 ? Dans la logique d'économie de l'eau et symboliquement la non organisation du concours des maisons fleuries en 2011 est votée par le conseil municipal.
- Signalisation de l'aire de la Poraire à installer depuis le carrefour de la RN.
- Etude pour un point de vidange des campings cars.
- Proposition d'un nouveau plan d'éclairage public : en règle générale l'éclairage s'éteindra à 23 h et rallumage à 6 h le matin. Faire le bilan de l'économie.
- Mise en place du radar pédagogique sur la RN 149 : Mr RENAUDET a pu remarquer que les véhicules marquent un ralentissement au passage du radar. Des panneaux « passage piétons » ont été commandés et réceptionnés et seront installés dans les prochains jours.

d. Commission Vie Associative

Compte rendu de la commission joint.

- journées du patrimoine 2011 : la commission a fait le recensement des propriétaires de voitures anciennes. Ils seront contactés pour une exposition en septembre de leur véhicule.
- 14 juillet :
 - o Course cycliste: accord pour 15 € par bouquet offert.
 - o 8 inscrits pour le marché fermier (3 exposants de l'année dernière sont inscrits à St Varent). Attention aux quantités à fournir pour environ 400 personnes : prévenir les producteurs.
 - o Signaleurs : une dizaine de personnes se sont inscrites, voir également avec les riverains du circuit de la course cycliste.
 - o Annulation d'une location de la salle des fêtes : le conseil décide d'appliquer le règlement et de ne pas restituer le prix de la location (association de Bressuire).
 - o La fête de la musique aura finalement lieu sous couvert de l'association de foot au stade.
 - o Estrades de Chantegros : quelques planches à changer mais état général satisfaisant (spectacle théâtral prévu en 2012).

e. Informations diverses du maire

Communication de plusieurs dates de réunions pour information :

- 6 juin avec le SVL : groupe de travail à constituer pour se prononcer sur un scénario d'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière – Le Thouaret est à mettre aux normes pour 2021 : qualité physique seulement (faune et flore)
- 8 juin : CLIS du site d'enfouissement d'Amailloux. Mr ANIEL a contacté le maire pour signaler un incendie mineur le 2 juin à 0 h 07.
- 9 juin : rencontre départementale de la Gym douce à Chiché : environ 400 personnes participent (attention pour le parking de l'école privée à laisser la place pour le car scolaire)
- 11 juin : AG de la CUMA
- 14 juin : CCAS aide sociale à la mairie
- 15 juin : réunion de la commission communication pour le vivre à Chiché. Proposition des photos couverture : tous les espaces fréquentés par les enfants pour montrer la vitalité de Chiché à travers les enfants.
- 16 Juin : réunion des membres des conseils municipaux de la communauté de communes.
- 17 juin : AG du foot et conseil d'école Henri Dès
- 18 juin : inauguration de « l'espace mosaïque » et fête de l'école privée
- 21 juin : fête de la musique
- 4 juillet à 19 h : réunion pour débattre sur la réforme des collectivités
- 6 juillet : réunion du conseil au cours de laquelle il faudra se prononcer et donner un avis sur la réforme des collectivités et la nouvelle carte intercommunale.
- Enquête publique pour la modification du P.L.U. : Commissaire enquêteur : Mr PIPET permanence les mardi 21 juin de 9 à 12 h – jeudi 7 juillet de 9 h à 12 h et vendredi 22 juillet de 14 h 30 à 17 h 30 pour recueillir les avis du public.

Plusieurs réunions ont eu lieu auxquelles Mr le maire a assisté :

- Réunion d'informations sur les ZDE : 3 zones semblent plus propices sur le territoire de la communauté de communes dont une sur le secteur de Chantegros, Chausserais, la Jaunière à CHICHE. Mr le maire précise que ZDE ne signifie pas création d'un parc éolien obligatoirement, une multitude de démarches administratives sont nécessaires préalablement.
- Projet travaux de la mairie : accord pour une subvention de la Région pour l'accessibilité de 50.000 € à confirmer.
- Réunion sur l'insécurité routière à la Préfecture où il a été question des radars pédagogiques et de la suppression des panneaux de signalisation des radars.
- Par ailleurs, concernant les ventes de parcelles au lotissement du Pinier 2 : 13 sont vendues, 3 réservées, 2 options et donc 1 libre. Une parcelle est déjà réservée pour le Pinier 3.
- Demande de l'entreprise « Robin Création » : pour amener l'électricité qui reste à la charge du pétitionnaire. Si la tranchée n'est pas réalisée par SEOLIS le devis diminuerait de moitié. Pour cela, il faut que la commune fasse un courrier pour dire que nous donnons notre accord pour la réalisation de cette tranchée par l'entreprise Robin.

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

- CET d'Amailloux : réunion avec le groupe indépendant chargé de contrôler les odeurs. Il en ressort effectivement que des odeurs existent. Mr MARY qui doit assister à la prochaine CLIS abordera ce problème des nuisances olfactives.

3. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU P.L.U.

Le conseil approuve la modification n° 2 concernant le classement de la parcelle appartenant à Mr PARENT, située route de la Priaudière en zone UB (parcelle cadastrée section AE n° 19). Cette parcelle avait été classée en zone NP par erreur.

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET DE CERTAINS POINTS DU RÈGLEMENT AVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU P.L.U.

Les modifications décidées seront transmises au cabinet d'études pour mise à jour. Le projet sera ensuite mis à la disposition du public pendant l'enquête publique devant se dérouler du 21 juin au 22 juillet 2011.

5. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ENTRE LA CAF ET LA COMMUNE

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer le nouveau contrat pour les années 2011 à 2014.

6. AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Le maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture qui donne un classement sonore des voies de circulation. Pour ce qui concerne la commune de Chiche, il s'agit de la RN 149 : catégorie de l'infrastructure zone 3 (sur 5). Une largeur maximale de 100 m de part et d'autre de la voie est affectée par le bruit. Le conseil n'émet aucune remarque.

7. COTISATION POUR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES

Le conseil accepte la proposition de l'association de 503,86 € pour l'année 2011. Cette association met à la disposition des mairies un service juridique d'excellente qualité.

8. PROPOSITION DU TAUX DE PROMOTION POUR LA PROMOTION INTERNE

Le conseil décide un taux de promotion de 100 %.

Le poste d' ATSEM principal 2^{ème} classe est créé à raison de 34 heures hebdomadaires. Mme MOULIN occupera ce poste dès l'obtention du grade par promotion interne.

9. MISE A DISPOSITION DE V. TURPAULT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Accord du conseil pour les années 2011 à 2013. Cette mise à disposition concerne le nettoyage de la salle de gym à raison de 6 h par semaine. Les heures sont remboursées par la communauté de communes en fin d'année.

10. VENTE DE TERRAINS A LA SCI CORDIER

Présentation du plan relatif à la cession d'une bande de terrain situé près de l'atelier municipal d'une contenance de 180 m². Accord du conseil pour la cession dudit terrain pour 1 euro symbolique.

11. PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES AU DEFFEND

Il semble qu'une extension de réseau ne soit pas nécessaire. Revoir le SIEDS pour la desserte de ladite parcelle. Le conseil décide de ne pas participer sur le domaine privé mais donne son accord pour l'extension si elle concerne le domaine public.

12. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ERP

Dans le cadre du diagnostic d'accessibilité des ERP initié par loi du 11 février 2005, il est proposé de constituer un groupement de commande afin de faire appel à un cabinet spécialisé, en application des dispositions de l'article 8 du décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics.

Une convention sera signée avec les communes intéressées au groupement de commandes et le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais désigné comme coordonnateur. Elle précisera :

- Le rôle du coordonnateur
- Les engagements des membres
- Les modalités de représentation des membres du groupement
- Les dispositions financières
- La durée du groupement
- Les modalités de modification de l'acte constitutif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE cette proposition et AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à le représenter à signer la convention correspondante ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

13. ACHAT DE TERRAIN A L'EVECHE

Le maire donne lecture du courrier de l'Association Diocésaine de Poitiers donnant son accord pour le déplacement du monument du Sacré Cœur. Une cession de terrain sera donc nécessaire pour la création du rond point de la RN 149 et de la route de Clessé.

14. DEMANDE D'AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION 79

Il s'agit de la demande de Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale dont le siège se situe à La Chapelle St Laurent. Ce GCSMS a été créé pour mettre en commun les moyens logistiques, économiques et administratifs de 3 établissements publics (CCAS de la Chapelle St Laurent, de Moncoutant et le SIVU les Abiès à l'Absie) qui emploie globalement 180 agents.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable.

15. QUESTIONS DIVERSES

- a) Location du matériel pour lester les barres asymétriques de la gym : 250 € du 23 au 28 juin. A charge pour les demandeurs (Avant-garde du Mans) de venir chercher le matériel sur place et le rapporter.
- b) **Courrier de la Préfecture concernant l'usage de l'eau** : le maire donne lecture d'un courrier de Mme la Préfète recommandant à chacun de faire preuve de civisme. Le conseil municipal décide de ne plus arroser l'ancien terrain de foot et de procéder à des arrosages limités pendant la nuit du nouveau terrain. Une horloge a d'ailleurs été installée.
- c) **Demandes pour emplacement** :
 - a. de ventes de melons : accord du conseil moyennant le paiement d'un droit de place de 10 € par jour (idem 2010).
 - b. D'un maraîcher pour une vente le samedi matin et/ou le dimanche matin sur la place : 40 € par mois (1 abstention : Mr RENAUDET).